

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N°12

OBJET : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE CREATION D'EQUIPEMENTS DE DEFENSE INCENDIE SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE – PROCEDURE ADAPTEE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 10 décembre 2021.
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

L'accord-cadre relatif à la réalisation des travaux d'entretien et de création d'équipements de défense incendie arrive à terme le 31 décembre 2021. Ces travaux portent sur les poteaux incendie et les canalisations afférentes, ainsi que sur l'extension de réseaux existants et l'adaptation des équipements.

Au terme de la détermination des besoins à saisir, une nouvelle consultation a été lancée en un lot unique, compte tenu de l'homogénéité des travaux considérés, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique et avec minimum et maximum définis ci-après :

- Montant minimum annuel : 25 000 € H.T.,
- Montant maximum annuel : 300 000 € H.T.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale prévue pour débuter au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par périodes successives, en 2023, 2024, puis sur l'année 2025, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu du montant maximum défini sur la durée potentielle de l'accord-cadre, la consultation a été lancée par voie de procédure adaptée dont l'avis a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site www.marchespublics.aude.fr profil acheteur de la collectivité, avec mise à disposition en ligne du dossier de consultation.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 25 novembre 2021 à 17H00.

Le 8 décembre 2021, en fonction de la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur les critères de jugement pondérés fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable pour l'attribution du marché à la société SUEZ Eau France.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'imputation 21 21568 113 et 011 61558 113 du budget principal et en cas de besoin spécifique, sur des opérations d'investissement du budget principal ou sur des lignes des budgets annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver l'attribution du marché à la société SUEZ Eau France et d'autoriser le Maire à signer le marché afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

